

Liste des délibérations du conseil communautaire Du lundi 29 janvier 2024

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André –Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARD Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique

pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

œ

œ

œ

œ

Délibération 2024/001 : Administration générale : mise en place du Compte Epargne Temps pour les agents de droit privé

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **ADOpte** les propositions de Madame la Présidente relatives à l'ouverture, le fonctionnement, la gestion, la fermeture du compte épargne-temps (CET), ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent mentionnés dans la présente délibération, **PRECISE** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2024.

Délibération 2024/002 : Administration générale : rapport égalité femmes-hommes – exercice 2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **PREND ACTE** de la présentation du rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat d'orientations budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

Délibération 2024/003 : Présentation du rapport développement durable

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **PREND ACTE** de la présentation du rapport en matière de développement durable préalablement au débat d'orientations budgétaires sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

Délibération 2024/004 : Débat d'orientations budgétaires 2024

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **RECONNAIT** que le débat sur les orientations budgétaires 2024 s'est tenu dans les conditions réglementaires, **EXPOSE** que ce rapport sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, et aux communes de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, **DIT** que ce rapport sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, dans les mairies d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de communes.

Délibération 2024/005 : Finances : garantie d'emprunt et convention fixant les modalités d'octroi de garantie d'emprunt – construction gendarmerie à St Maurice l'Exil

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la convention fixant les modalités d'octroi de la garantie d'emprunt telle que annexée à la présente délibération, **DIT QUE** L'assemblée délibérante de la Communauté de communes EBER accorde sa garantie à hauteur de 48% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 8 707 200 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°152620, constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 179 456 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Délibération 2024/006 : Agriculture : demande de garanties d'emprunts pour l'extension du réseau d'irrigation portée par l'ASA du plateau de Louze et Glay

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le principe d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % du prêt bancaire de l'ASA auprès de la Banque des territoires, soit une garantie portant sur la somme de 866 250 €.

Délibération 2024/007 : Agriculture : validation de la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT) et de la candidature de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à la labellisation « PAT » niveau 2

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale de la Communauté de communes, son plan de financement, sa durée, son pilotage et ses instances de gouvernance, **APPROUVE** la candidature de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône à la reconnaissance PAT niveau 2 (mise en œuvre) de sa Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale, **APPROUVE** les prérequis et critères d'éligibilité du projet mentionnés dans le dossier de candidature.

Délibération 2024/008 : Urbanisme : non-soumission à évaluation environnementale du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la Commune de Saint-Clair-Du-Rhône

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Clair-Du-Rhône ne sera pas soumis à évaluation environnementale.

Délibération 2024/009 : Urbanisme : mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Clair-Du-Rhône

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de Saint-Clair-Du-Rhône sera mis à disposition du public en Mairie de Saint-Clair-Du-Rhône, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de communes, pendant 1 mois du vendredi 9 février 2024 à 8h00 au lundi 11 mars 2024 à 17h30, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie, **DECIDE** que cette mise à disposition du public sera annoncée 8 jours au moins avant son démarrage par un avis de presse et affiché au siège d'EBER et de la Mairie de Saint-Clair-Du-Rhône.

Délibération 2024/010 : Urbanisme – aménagement : convention opérationnelle – Clonas sur Varèze – EBER - EPORA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention opérationnelle avec l'EPORA et la Commune de Clonas sur Varèze.

Délibération 2024/011 : Urbanisme – aménagement : convention de veille et stratégie foncière – Auberives sur Varèze – EBER - EPORA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le projet de convention avec l'EPORA et la Commune d'Auberives-sur-Varèze.

Délibération 2024/012 : Culture : convention d'aide cinématographique pour le cinéma LE GRAND REX avec la SAS ROUSSILLON CINEMA pour une garantie d'emprunt de 200 000 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** la convention fixant les modalités d'octroi de la garantie d'emprunt telle qu'annexée à la présente délibération, **DIT QUE** l'assemblée délibérante de la Communauté de communes EBER accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 200 000 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Banque Populaire, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 06071133.

Délibération 2024/013 : Eaux : acquisition de parcelles dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie – Commune de Chalon

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée A700 afin de pouvoir installer une bâche incendie sur la Commune de Chalon, **DIT** que cette acquisition sera réalisée au prix de vente de 1 € / m², soit environ 277 €, la Communauté de communes prenant également à sa charge les frais d'acte notarié.

Délibération 2024/014 : Eaux : acquisition de parcelles dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie – Commune de Assieu

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 321 afin de pouvoir installer une bâche incendie sur la Commune de Assieu, **DIT** que cette acquisition sera réalisée au prix de vente de 0,80 € / m², soit environ 246 €, la Communauté de communes prenant également à sa charge les frais d'acte notarié.

Délibération 2024/015 : Eaux : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon - Convention cadre de partenariat et conventions particulières de financement pour sa mise en œuvre

Le Conseil communautaire, à la majorité (5 abstentions) de ses membres, **APPROUVE** l'attribution des subventions d'investissement correspondant à 7.5 % des dépenses de l'opération « Remise en eau des paléochenaux » avec un plafonnement à 600 000 €, **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement basées sur les prélèvements réels.

Délibération 2024/016 : Environnement : Futur schéma de collecte des déchets – choix su scénario technique

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) de ses membres, **VALIDE** le choix du scénario technique 4 pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et de collecte sélective (emballages et papiers).

Délibération 2024/017 : Environnement : Fonds « Air / Bois » et Fonds « Air / Fioul »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le principe de mise en place d'un fonds air bois et d'un fonds fuel, **VALIDE** la candidature d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes à l'appel à projets de l'ADEME sur le fonds Air Bois, permettant ainsi de bénéficier d'un co-financement, **VALIDE** le règlement d'attribution des primes du fonds air bois et des primes du fonds fuel.

Délibération 2024/018 : Environnement : convention de soutien et subvention à l'association « Le Tichodrome »

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'attribuer une subvention à l'association « le Tichodrome » arrondie à 1030,00 € pour l'année 2024.

Délibération 2024/019 : Environnement : information sur le projet Agroforesterie participative en Nord Isère

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** le partenariat de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône avec l'Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes pour mener cette expérimentation contribuant aux objectifs du Plan Climat Air Territorial, **VALIDE** le montant forfaitaire annuel de participation aux frais est fixé à 4 000,00 € /an pour la réalisation du projet (pour chacune des années 2024- 2025 et 2026).

Délibération 2024/020 : Enfance : Dispositif A Vocation à Insertion Professionnelle (AVIP)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **VALIDE** l'engagement de la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône dans le dispositif A vocation à Insertion Professionnelle (AVIP) auprès de la CAF afin d'obtenir la labellisation AVIP.

Délibération 2024/021 : Enfance : désignation de représentants d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes au Conseil d'administration du Centre social du roussillonnais

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DESIGNE** Monsieur Jean Michel et SEGUI et Monsieur Laurent TEIL comme élus représentants d'EBER CC au sein du conseil d'administration du Centre social du Roussillonnais.

Délibération 2024/022 : Sport : modification de l'enveloppe financière Aqualone

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention) de ses membres, **APPROUVE** les modifications apportées au budget du projet de renouvellement des installations du site Aqualône.

Délibération 2024/023 : Communication : rapport annuel d'activités 2022 de la Communauté de communes EBER

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

Délibération 2024/024 : Motion de soutien aux agriculteurs

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 vote contre) de ses membres, **ADOpte** une motion de soutien pour le monde agricole